

BREF' CSE



14 Mai 2020

Le dossier de gestion de reprise d'activité post confinement a suscité plusieurs réserves et désaccords de la part des élus SNU Grand Est :

- **Sur l'aspect RH, de nombreuses questions restent sans réponse**, en particulier sur les motifs d'absence à compter du 1^{er} juin. Cette absence d'anticipation et de communication ne manquera pas de mettre les agents en grande difficulté, comme cela a été le cas avec la gestion des ABAP à partir du 30 avril (réquisition des congés) puis à partir du 4 mai (basculement des collègues en garde d'enfant et en arrêt personne fragile en ABAP). **Nous continuons à exiger le maintien des droits à congés, ainsi que le maintien des collègues qui ne pourraient pas revenir sur site en absence payée par l'employeur au-delà du 30 mai.**
- À aucun moment, **la règle de calcul permettant de fixer un nombre maximum de présents** (agents et usagers) au même moment dans un bâtiment **n'a été abordée et présentée clairement !** Les documents transmis pour l'information du CSE laissent à penser que ce nombre maximum sera élevé et laissera la possibilité de faire venir en agence bien trop de personnes et trop rapidement, mettant ainsi en péril la sécurité sanitaire de tous.
- La Direction a fait le choix du **retour sur site des ESI (en entretien physique)** à partir de début juin. Ce choix est incompréhensible et ne pourra qu'augmenter le flux (agents et DE) car il est évident que l'augmentation forte du chômage aura un impact important sur cette activité. Durant cette crise sanitaire **dans une région en Rouge**, pourquoi ne pas avoir maintenu les ESI comme activité télétravaillable au même titre que la GPF ?
- Les décisions prises par la direction vont clairement mettre les collègues et les usagers en risque sanitaire : les protections sont insuffisantes en nombre (visières « collectives », port du masque non obligatoire pour les usagers, ..). La Direction va jusqu'à obliger les agents à recevoir tous les DE (porteurs ou non porteurs), alors que depuis des années, la consigne de la direction est de renvoyer le maximum de DE vers les services dématérialisés. **Nous contestons fermement cette décision qui met en danger les salariés et les usagers présents. Nous exigeons le port du masque obligatoire pour toutes et tous, agents et usagers. Pour ce faire, la direction doit fournir ce matériel en conséquence.**
- **La communication et la médiatisation de Pôle emploi a été bien maladroite.** En effet, la presse nationale et régionale fait état en gros titres de la réouverture des agences le lundi 18 mai. Nous craignons que le nombre de DE présents sur site et demandant un accès aux locaux sans rdv et convocation soit difficile à gérer d'un point de vue sanitaire et organisationnel.

- Concernant la **gestion du retour des demandeurs d'emploi en agence** et l'organisation de l'accueil, l'organisation retenue manque de précision au risque de mettre les agents dans des situations compliquées : Par exemple : les échanges au vidéo-portier, Pourquoi la Direction ne détermine-t-elle pas précisément ce qu'est une situation d'urgence permettant à un demandeur d'emploi de venir sans rendez-vous ? De même, comment aider un demandeur d'emploi à distance sur les PILA en particulier pour les plus éloignés du numérique ?
- Il est à noter que, avec cette crise, la **direction s'est souvenue que notre établissement était un service public, avec des « usagers »** (gros mot il y a encore peu de temps). Pour le SNU, le service public ne consiste pas à **ouvrir les portes des agences coûte que coûte pour faire plaisir au gouvernement, mais de le faire en toute sécurité pour les agents et les usagers**. L'organisation actuelle doit être maintenue tant que la sécurité sanitaire n'est pas rétablie !
- **Enfin, la Direction n'a pas transmis aux membres du CSE ni à ceux de la CSSCT les documents uniques, les plans de circulation et les plans d'occupation des espaces de chaque site avant la séance de consultation**. Malgré nos multiples demandes, la direction a ainsi empêché l'information due au CSE et à la CSSCT d'assurer ses prérogatives de préparation des travaux du CSE. (L'étude de ces documents, qui est bien du ressort des établissements régionaux, impactant les conditions de travail des agents et devant donc impérativement être soumis à l'avis des membres du CSE !) **Dans ce cadre, comment évaluer la pertinence du GO/NO GO ou GO sous réserve** (solution non présentée en instance) **de chaque site ?** Nous regrettons la précipitation du « dialogue » « social » qui a entraîné de nombreuses difficultés, le CSE Grand Est étant informé puis consulté avant le CSE Central...

Pour toutes ces raisons, après avoir usé de tous les moyens* pour amener la Direction Régionale à plus de prudence et à se donner le temps d'une transition organisée et plus sécurisée, et avoir malheureusement constaté une certaine ... surdité, les élus SNU au CSE Grand Est ont voté CONTRE ce projet de reprise d'activité post confinement au 18 Mai, aux zones d'ombres et incertitudes trop nombreuses, et ont quitté la séance !

Croisons maintenant les doigts pour que tout se passe bien et que nos alertes ne se concrétisent pas ! C'est le seul vœu que nous formulons !

*le recours à un cabinet d'expertise en organisation du travail a été voté au CSE ! ce vote a recueilli :

11 Voix POUR (SNU, SNAP, FO) 13 Abstentions (Cfdt, Cftc) et 2 Contre (Cgc)

*L'inspection du Travail sollicitée sur le sujet, a également envoyé plusieurs courriers comportant un **certain nombre de rappels** à la Direction Régionale qui a malgré tout poursuivi son processus sans en tenir compte...